



# TRADECOWALL S.C.R.L.

La logistique de vos déchets de construction et de démolition

www.tradecowall.be - info@tradecowall.be  
Tél 081/22 00 17 - Fax 081/22 02 70  
TVA BE 0443.564.964

## Tarif / prestations techniques en vigueur au 01.03.2010

(Tous nos prix s'établissent à la tonne versée)

		<u>TERRES</u>		<u>TERRES A TRIER COMPRENANT</u>	
<u>VERSAGES EN SITES AUTORISES</u>		Max 5% de pierres naturelles	5% à 30% DE DECHETS INERTES	≥ 30% DE DECHETS INERTES	
<input type="checkbox"/>	<b>BASTOGNE</b> Route Nationale 4,5 6640 Losange (Vaux-Sur-Sûre)	5,00 €	8,00 €	10,00 €	
Codes déchets : 170107-170504-020401-010102-010409I-010413I					
<input type="checkbox"/>	<b>SAINT DENIS</b> rue du Bois d'Hayon 7034 Saint Denis	5,00 €	8,00 €	10,00 €	
Codes déchets : 170107-170504-020401-010102-010409I-010413I					
<input type="checkbox"/>	<b>FARCIENNES</b> ZI du Dria-Route industrielle 6250 Aiseau	5,00 €	8,00 €	10,00 €	
Codes déchets : 170107-170504-020401-010102-010409I-010413I-191302					
<input type="checkbox"/>	<b>FLEURUS</b> Route de Mellet 171 6220 Fleurus	5,00 €	8,00 €	10,00 €	
Codes déchets : 170107-170504-020401-010102-010409I-010413I					
<input type="checkbox"/>	<b>OUPEYE - SIDECO</b> Rue Saint-Quirin 4680 Heure-le-Romain	6,00 €	9,00 €	11,00 €	
Codes déchets : 170107-170504-020401-010102-010409I-010413I-191302					
<input type="checkbox"/>	<b>BRAINE LE COMTE</b> Point du Jour 7090 Braine le Comte	Mise en CET Voir tarif ci-dessous	8,00 €	10,00 €	
Codes déchets : 170107 170504-020401-010102-010409I-010413I					

<u>CET DE CLASSE III</u>		Prest. Techn./ tonne	TAXES		PRIX TOTAL
<input type="checkbox"/>	<b>BRAINE LE COMTE</b> Point du Jour 7090 Braine le Comte	<b>TERRES</b>	Taxe Régionale / tonne	Taxe Communale / tonne	Montant HTVA / tonne
		5,01 €	0,25 €	1,24 €	6,50 €
		<b>INERTES ULTIMES</b>	Taxe Régionale / tonne	Taxe Communale / tonne	Montant HTVA / tonne
8,36 €	5,00 €	1,24 €	14,60 €		

Codes déchets : 010102-010202-010401-010402-010406-170504-200202-209691

Autres déchets autorisés sous réserve de procédure d'acceptation:  
100201-100202-100998-101102-101108-101207-101298-101303-101308-170202

### CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Par le fait du versage de déchets, le client reconnaît formellement avoir pris connaissance des présentes conditions générales de ventes et les accepter sans réserve. Nos conditions ne pourront jamais, sauf accord de notre part, être modifiées ou abrogées. Elles s'imposent aux clients et à leurs sous-traitants éventuels.

- Tous nos prix s'entendent hors T.V.A. à la tonne versée en nos centres. Le prix est déterminé par l'application du tarif en vigueur au moment du versage. Le client reconnaît avoir pu prendre connaissance du tarif préalablement au versage. En cas de mesurage au m<sup>3</sup>, le poids est calculé sur base de 1,5 t/m<sup>3</sup>. Toutes nos offres de prix sont faites en fonction des présentes conditions, qui font la loi des parties. Les offres sont faites sans engagement de durée, nos prix étant susceptibles de variation suivant les contraintes techniques et réglementaires.
- Tout impôt, taxe ou autre somme à payer par la s.c.r.l. Tradecowall en application de la législation et de la réglementation, à l'occasion ou du fait du versage, est à charge du client. Ces sommes peuvent être réclamées, même après paiement du prix, selon les formalités prévues pour le paiement de ce dernier. L'inconstitutionnalité ou l'illegalité éventuelle de la législation ou de la réglementation en vertu desquelles le paiement est réclamé ne peut être opposé par le client pour faire obstacle au paiement.
- Le versage de matériaux de catégories différentes, mélangés dans un chargement, entraîne l'application du tarif le plus élevé à tout le chargement.
- La s.c.r.l. Tradecowall peut refuser le versage d'un déchet non conforme à la législation en vigueur au moment du versage sans que le client puisse prétendre à des indemnités.
- Le client est seul responsable de ses déchets, même après versage. Par le fait du versage, il déclare connaître la situation administrative exacte de la s.c.r.l. Tradecowall et l'étendue de ses autorisations. Les marchandises, même expédiées franco, voyagent aux risques et périls du destinataire.
- Lors du pesage à l'entrée, le client, en fonction de la nature de son chargement, est informé du tarif qui lui est appliqué. La signature du bordereau de versage ou le dépôt des déchets entraîne son plein accord sur, notamment, le produit, la quantité, le prix ainsi que l'engagement de conformité des matériaux inertes suivant les textes légaux en vigueur (AGW du 24/01/02 et AGW du 14/06/01). Dans le cas contraire, constaté lors du versage, le rechargement par nos soins est facturé au montant forfaitaire de 125 euros.
- Toute prestation de la s.c.r.l. Tradecowall est payable au comptant ou, suivant accord avec la comptabilité, à 30 jours, date de facture. L'exploitant se réserve le droit de réclamer au client le versement d'un acompte, à titre de garantie, avant tout versage. Tout retard de paiement entraîne l'application d'une pénalité de 20% du montant de la facture, avec un minimum de 125 euros et l'application d'intérêts de retard de 15% l'an, de plus les versages lui seront refusés jusqu'au parfait règlement des montants dus.
- Pour être opposable à la s.c.r.l. Tradecowall, toute réclamation devra être introduite par envoi recommandé, dans un délai de 8 jours calendriers, comptant à partir de la date de réception des fournitures ou prestations, et dans tous les cas, avant mise en œuvre par le client.
- Nos prix sont révisibles à tout moment sans préavis. Le changement d'une ou de plusieurs conditions ci-dessus énumérées n'entraîne aucune modification aux autres conditions qui restent de stricte application.
- Pour tout litige, seul le Tribunal de Commerce de Namur est compétent.

**Offres ou soumissions : Service Commercial 081/23 43 46**  
**Plan d'accès disponible sur simple demande**

**TRAitement des DEchets de la CONstruction en WALLonie**